

**Le Président**

Ancien Ministre

Vice-Président honoraire du Sénat

Maire de Marseille

**Arrêté n° 17/368/CM**

**Délégation de signature à Monsieur Fabrice BARDISA, Directeur de Pôle au sein de la Direction de Pôle Propreté et Traitement des Déchets pour le Conseil de Territoire Marseille-Provence.**

**VU**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5210-1-1 A, L. 5211-9, L.5211-1 et L. 2122-23, L.5217-1 et suivants, L5218-1 et suivants ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- L'article 7 du Décret n°2014-90 du 31 janvier 2014 portant application de l'article 2 de la loi n°2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique ;
- La délibération n° HN 01-003/16/CM du 17 mars 2016 du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence relative à l'élection de Monsieur Jean-Claude Gaudin, en qualité de Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- L'acte DRH 2017-9535-CT1 du 12 octobre 2017 portant nomination de Monsieur Fabrice Bardisa, Directeur de Pôle au sein de la Direction de Pôle Propreté et Traitement des Déchets pour le Conseil de Territoire Marseille-Provence.

**ARRETE**

**Article 1 :**

Délégation est donnée, sous ma surveillance et ma responsabilité, et pour le Conseil de Territoire de Marseille-Provence, à Monsieur Fabrice BARDISA, Directeur de Pôle au sein de la Direction de Pôle Propreté et Traitement des Déchets pour le Conseil de Territoire de Marseille-Provence à l'effet de signer les documents concernant exclusivement le Conseil de Territoire précité, pris au nom de la Métropole Aix-Marseille-Provence, et nécessaires à la continuité du service public, dans les domaines suivants :

Reçu au Contrôle de légalité le 22 Décembre 2017

**Ressources humaines**  
**Personnel métropolitain affecté à des missions**  
**sur la Direction de Pôle Propreté et Traitement des Déchets pour le Conseil de Territoire**  
**Marseille Provence à + de 50% du temps de travail**

**Mobilité :**

- Les Courriers et arrêtés de changement d'affectation au sein de la Direction de Pôle Propreté et Traitement des Déchets ;

**Article 2 :**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Fabrice BARDISA, la délégation de signature définie à l'article 1 est donnée à :

- Monsieur David SANCHEZ, Directeur de la Propreté Urbaine.

**Article 3 :**

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 22 décembre 2017

**Le Président,**  
**Signé : Jean-Claude GAUDIN**